

14 ème trophée des petits pions

Le samedi 11 avril 2026 - salle des fêtes de Gandalou - Castelsarrasin

REGLEMENT

CONDITIONS GENERALES

Article 1.1 : Conditions de participation

Peuvent y participer tous les jeunes de la catégorie petit poussin à la catégorie minimes (moins de 16 ans) possédant la licence 2025-2026 de la Fédération française d'échecs A ou B.
L'inscription est gratuite et pourra se faire juste avant le début du tournoi.

1.2 Organisation

Le tournoi est organisé par le Comité départemental du jeu d'échecs du Tarn et Garonne et le Club d'Echecs Castel-Moissac.

1.3 Catégories

Des prix seront attribués par catégories.

TOURNOIS

2.1 Homologation :

Le tournoi est homologué FIDE.

2. 2 Cadences:

Le tournoi sera joué selon la cadence suivante : 15 min + 3 s par coup

2. 3 Rondes :

Il y aura 5 rondes avec un appariement au système suisse.

2. 4 Classement :

Le classement est établi au nombre de points et en cas d'égalité avec les départages suivants : 1 Bucholz tronqué – 2 Performance - 3 Cumulatif

2. 5

Règles du jeu

Les règles du jeu sont celles adoptées lors du 93 Congrès de la FIDE à Chennai (Inde) et entrées en application le 1er janvier 2023. C'est l'annexe A des Echecs Rapides et plus spécifiquement l'article A.5 qui s'applique à l'ensemble de la manifestation.

3 ARBITRAGE

L'arbitrage est assuré par Michel Grézels.

DIVERS

4.1 Encadrement

Les enfants restent sous la responsabilité des accompagnateurs pendant la durée du tournoi.
L'organisateur, ou les arbitres, pourront prendre toute mesure s'imposant pour maintenir le respect des règles de sécurité et de bonne conduite.

4.2 Résultats

La proclamation des résultats et la remise des prix aura lieu sur place, le samedi soir à 17 h. Seuls les présents pourront recevoir leur trophée ou cadeau éventuel.

4.3 Droit à l'image

En inscrivant leurs enfants (ou les enfants dont ils ont la responsabilité légale), les parents (ou les tuteurs) autorisent le Comité Départemental des échecs du Tarn et Garonne à publier, dans le cadre de leur site web ou d'articles de journaux par exemple, des articles, photos ou vidéos sur lesquels pourraient apparaître les enfants inscrits. Dans le cas où ils refuseraient toute publication de l'image de leur enfant, ils doivent en faire la déclaration sur papier libre, adressée au président du CDJE et remise aux organisateurs le jour du tournoi.

L'arbitre et organisateur